

Outil d'aide au pilotage
de la transition numérique en établissement

NumEA_Etablissement

GUIDE D'UTILISATION V2 27/05/2020



Ce document a été réalisé en prenant appui sur ces [ressources](#).

PRÉSENTATION

L'outil d'aide au pilotage de la transition numérique de l'établissement agricole NumEA-Etablissement doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du numérique éducatif dans le cadre du plan d'action triennal de développement du numérique éducatif de l'enseignement technique agricole 2018-2020 NumEA.

Mettre le numérique au service de la réussite des élèves¹ nécessite l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de l'établissement. Elle requiert une mobilisation collective du potentiel offert par les outils et les ressources, une évolution des pratiques pédagogiques et des pratiques de formation et une éducation citoyenne et responsable à ses usages.

C'est au sein des établissements scolaires de l'enseignement technique agricole que cette stratégie doit se mettre en place. Il est donc nécessaire d'aider les établissements à évaluer régulièrement la prise en compte du numérique dans leur fonctionnement et leurs pratiques pédagogiques, de formation et éducatives pour les rendre plus efficaces tant en présentiel qu'à distance.

C'est dans ce but que le groupe de travail NumEA a conçu cet outil.

La démarche itérative proposée combine positionnement en prenant appui sur des champs d'action et pilotage en déterminant collectivement des objectifs. Il s'agit de privilégier une vision partagée dans le cadre d'un dialogue en interne sur les différentes thématiques identifiées et le travail en équipe projet. Elle ambitionne également de donner aux établissements, des axes de progression pour améliorer leur prise en compte du numérique en fonction du contexte et en prenant en compte les enjeux de la crise sanitaire Covid-19.

Vous trouverez dans ce mode d'emploi :

- la [description](#) du fonctionnement de l'outil avec, pour chacune de ses parties, le détail des différents champs d'action qui les composent ;
- une [description de la mise en œuvre possible](#) au sein de l'établissement

¹ Il faut entendre par élèves également les étudiants, les apprentis et les apprenants.

FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL

Pour pouvoir organiser une stratégie de mise en œuvre de la transition numérique, un outil divisé en deux parties, composées chacune de plusieurs champs d'action, est mis à disposition des établissements de l'enseignement technique agricole.

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTABLISSEMENT

La **première partie** a pour ambition de fournir au directeur de l'établissement une feuille de route qui identifie les champs d'action dans lesquels le numérique occupe une place importante et ceux dans lesquels il est important de déterminer des objectifs en tenant compte des cinq critères SMART Simple, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporel. (Annexe 1)

1er champ d'action : Pilotage, impulsion et organisation

Objectif : mettre en œuvre la transition numérique, à l'échelle de l'établissement, en définissant une stratégie.

2ème champ d'action : Accompagnement et formation

Objectif : placer la transition numérique au service de la réussite des élèves implique que les acteurs de la communauté éducative soient formés aux usages du numérique tant en présentiel qu'à distance. L'établissement organise les modalités de cette formation afin qu'elle soit adaptée aux besoins et qu'elle soit à l'origine d'une dynamique de progrès, d'ouverture et d'expériences professionnelles partagées.

3ème champ d'action : Accès, réseau et équipement

Objectif : la mise œuvre de la transition numérique dans un établissement nécessite des systèmes d'information adaptés.

SECONDE PARTIE : LE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

La seconde partie implique plus particulièrement l'équipe éducative dans son ensemble. Elle a pour but de créer une dynamique collective autour de la transition numérique dans l'établissement pour des usages en présentiel et à distance. Cette dynamique doit naître d'une mobilisation de tous les acteurs, autour d'un espace de dialogue et de travail commun. Cela concerne les usages pédagogiques et éducatifs du numérique, bien sûr, mais aussi les temps et les espaces d'apprentissages qui se trouvent modifiés par ces usages.

1er champ d'action : Travail des équipes

Objectif : faire du numérique l'un des éléments de mise en place d'une dynamique pédagogique collaborative au sein des équipes pédagogiques en lien avec l'équipe éducative.

2ème champ d'action : Mise en œuvre pédagogique et éducative

Objectif : faire du numérique un outil essentiel dans la construction des connaissances et des compétences des élèves, en étant intégré dans la pédagogie globale de l'établissement.

3ème champ d'action : Espaces de travail numérique

Objectif : s'appuyer sur le numérique pour leur donner des espaces au sein desquels ils construiront leurs compétences.

DÉMARCHE ET MISE EN OEUVRE

Cette démarche nécessite une concertation au sein des établissements qui doit impliquer tous les acteurs de la communauté éducative. Elle se met en œuvre en positionnant l'établissement en fonction des étapes proposées de manière progressive et évolutive.

Cette concertation est pilotée par le directeur d'établissement. Elle se construit sur la base de discussions associant l'ensemble de la communauté éducative. Le conseil de l'éducation et de la formation ou le conseil d'administration ou toute autre instance sont autant de lieux où cette réflexion et ce positionnement pourront être menés.

Le positionnement se présente sous la forme d'une série d'items, pouvant être remplie individuellement et collectivement, qui donne lieu à l'élaboration d'un graphique de positionnement de l'établissement en fonction de trois étapes.

Ce questionnaire est à disposition des établissements qui peuvent l'adapter à leur contexte.

- Un **fichier est** disponible sur le site ChloroFil (<https://chlorofil.fr/numerique>)

Les directeurs d'établissement peuvent l'utiliser, en faisant évoluer leurs réponses au fur et à mesure de leur avancée dans leur stratégie de mise en œuvre de la transition numérique. Il permet d'accompagner la stratégie et de définir les objectifs SMART prioritaires.

LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire se présente sous la forme d'un tableau.

Chaque item, de chaque champ d'action, est décliné en 3 étapes. Chacune de ces étapes a été déterminée afin de faire apparaître une progressivité dans la mise en œuvre de la stratégie de la transition numérique de l'établissement.

Le directeur d'établissement coche, pour chaque champ d'action, les étapes où se trouve l'établissement.

L'ÉTABLISSEMENT	PILOTAGE, IMPULSION ET ORGANISATION.										
	Mise en œuvre de la transition numérique à l'échelle de l'établissement pour des usages en présentiel et à distance										
	Etape 1 : L'établissement intègre des outils et des ressources numériques dans son fonctionnement (en présentiel et à distance).		Objectifs SMART à conduire	Objectifs SMART atteints	Etape 2 : Le numérique est mis au service de la création d'une dynamique collective de l'établissement en présentiel et à distance. Il permet l'ouverture de celui-ci sur l'extérieur.		Objectifs SMART à conduire	Objectifs SMART atteints	Etape 3 : Le numérique est l'outil d'intégration des acteurs de la communauté de l'établissement. Il leur permet de jouer un rôle dans le projet d'établissement en prenant en compte leurs besoins et leurs usages en présentiel et à distance.		Objectifs SMART à conduire
1.1											
Le projet d'établissement et le pilotage de la transition numérique	1-Le numérique est pris en compte dans le projet d'établissement, en tant que volet à part entière ou au sein des différents axes. Les modalités d'enseignement en présentiel avec les services et outils numériques et à distance ont fait l'objet d'une réflexion collective. Le cadre de référence des compétences numériques CRCN a fait l'objet d'une présentation ainsi que la plateforme PIX. Une commission TIM et une commission CDI et/ou Centre de Ressources est organisée au moins une fois par an. Le règlement général de protection des données a fait l'objet d'une présentation auprès des membres de la communauté éducative.	<input checked="" type="checkbox"/>			2-Le projet numérique d'établissement est suivi par une équipe qui a connaissance des éléments principaux du schéma directeur des ENT, notamment des différents référentiels (ROGA, S22a-CARINE, CARMO, RTPS, Référentiel NISAF, RIG), Référentiels de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), SCOLOMFR, A2RNE). Le guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC est connu. Un diagnostic est réalisé <i>a minima</i> en début d'année scolaire pour connaître les ressources et les outils de travail à distance. Une réflexion est en cours concernant le pilotage et la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN. Une commission TIM et une commission CDI et/ou Centre de Ressources sont organisés au moins deux fois par an. Une réflexion concernant la mise en place du règlement général de protection des données est engagée.	<input checked="" type="checkbox"/>			3-Le projet numérique d'établissement est piloté par l'équipe de direction qui a une vision éclairée du numérique éducatif et des changements induits sur la forme scolaire. L'équipe de direction valorise le travail accompli dans ce domaine. Un comité de suivi se réunit régulièrement pour mettre en œuvre la stratégie. Les élèves, étudiants, apprenants et les parents sont associés. Les enjeux du numérique éducatif (dans et hors de l'établissement) sont traités lors du conseil de l'éducation et de la formation et/ou toute autre instance. Une représentation significative des membres de la communauté éducative participe à la commission TIM et la commission CDI et/ou Centre de Ressources. Four chacune des réunions, un ordre du jour est envoyé en amont accompagné de documents de travail. Une réflexion sur les objectifs SMART fixés est conduite. Des comptes rendus sont diffusés. Les membres de la communauté éducative se sont acculturés au contenu du schéma directeur des ENT et au guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC. Le cadre de référence des compétences numériques CRCN est connu et mis en œuvre au vu de la certification des compétences numériques à l'aide des plateformes PIX ORGA et PIX CERTIF. La mise en œuvre du règlement général de protection des données est effective.	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le professeur TIM et le professeur documentaliste ou/et tout autre personne en charge du numérique	1-Ils disposent d'une lettre de mission annuelle élaborée par le chef d'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>			2-Ils diffusent et valorisent les usages du numérique auprès de la communauté éducative.	<input type="checkbox"/>			3-En prenant appui sur des membres de la communauté éducative, ils organisent des informations, des animations et des formations en lien avec le projet numérique d'établissement, dont ils sont des acteurs majeurs. Ils participent à la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN, des campagnes de tests en lien avec les collègues sur la plateforme PIX ORGA et aux certifications des compétences numériques avec la plateforme PIX CERTIF.	<input type="checkbox"/>	
La charte numérique	1-Une charte, qui régit et organise l'usage des systèmes d'information, existe dans l'établissement. Chaque utilisateur dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe personnalisé sur les serveurs de l'établissement et pour les services en ligne de l'établissement (exemple FENI), ainsi que d'une adresse mail "professionnelle".	<input checked="" type="checkbox"/>			2-La charte numérique qui prend appui sur le document proposé dans le cadre du suivi du plan NumEA est élaborée au sein de l'établissement en associant les élèves. Elle constitue un support éducatif à part entière.	<input type="checkbox"/>			3-La charte numérique est annexée au règlement intérieur et fait l'objet d'une réflexion collégiale annuelle pour accompagner les évolutions des usages du numérique en présentiel et à distance. Des actions sont conduites en début d'année pour faire adhérer les membres de la communauté éducative à la charte. Si nécessaire, une instance de régulation des usages est mise en place.	<input type="checkbox"/>	

La version EXCEL à télécharger

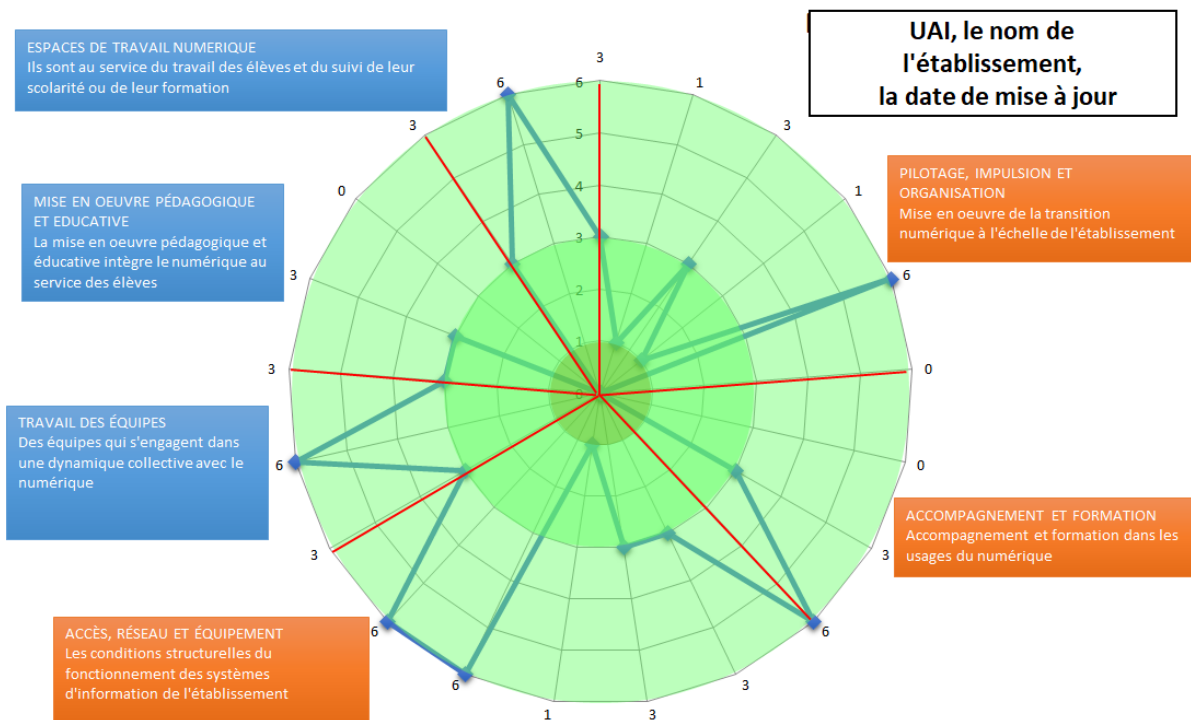
DÉMARCHE ET MISE EN OEUVRE

LE GRAPHIQUE DE POSITIONNEMENT DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

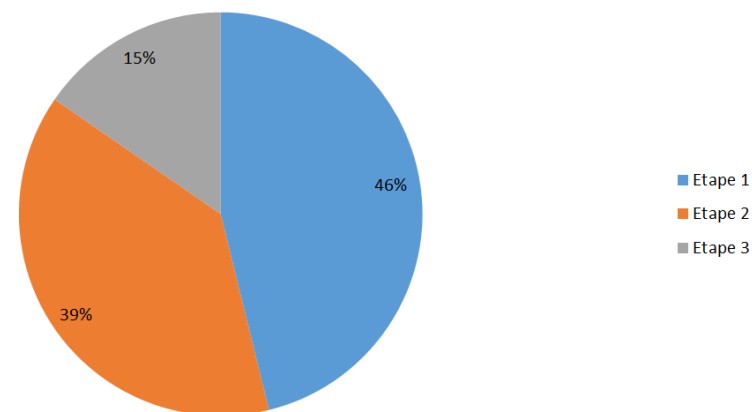
Une fois le questionnaire complété, un graphique de positionnement de la transition numérique et un pourcentage d'items atteints pour chacune des trois étapes sont générés automatiquement.

Ils permettent au directeur d'établissement d'avoir une image synthétique qui fait apparaître les points forts et les axes de progrès.

En s'appuyant sur cet outil, il peut définir en concertation les objectifs à l'aide des cinq critères SMART.



Pourcentage d'items atteints pour chacune des trois étapes



La version EXCEL à télécharger

DÉMARCHE ET MISE EN ŒUVRE

PROLONGER LE POSITIONNEMENT DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE :

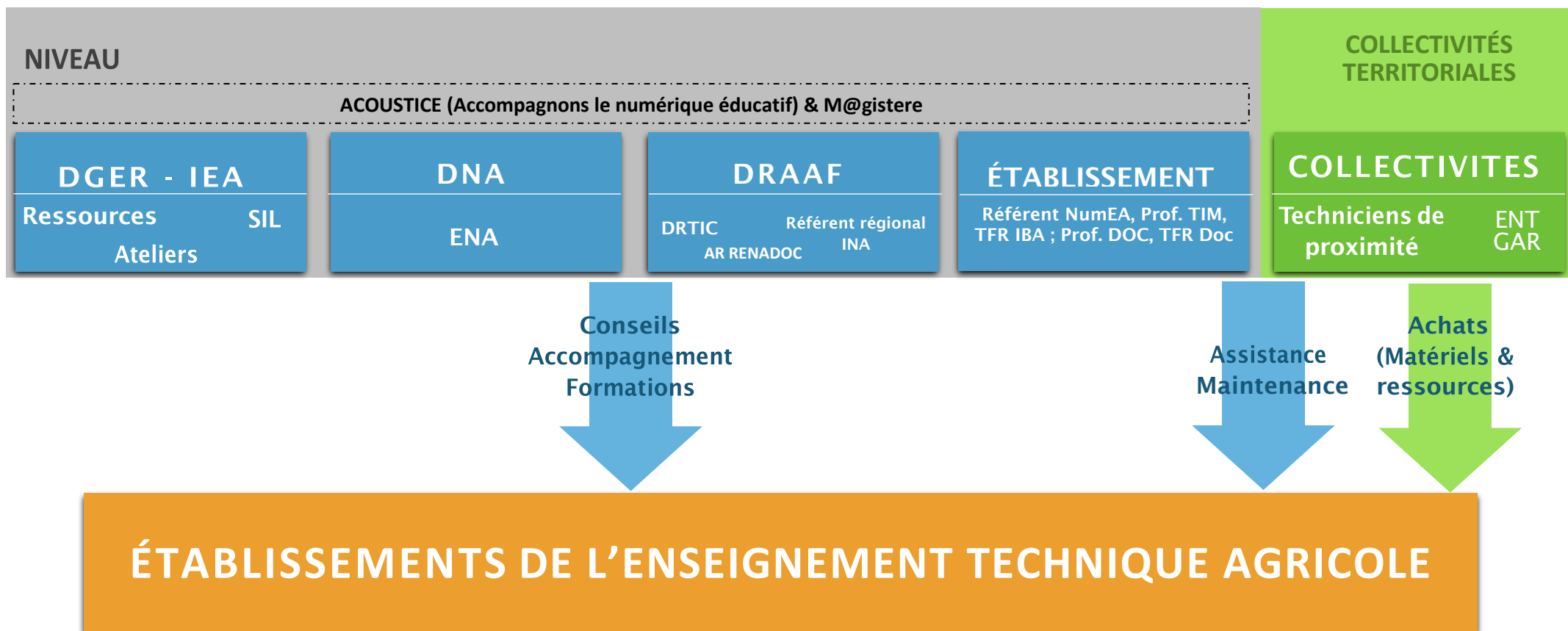
L'échéancier de la réalisation des objectifs SMART

L'établissement indique pour chacun des champs d'action les objectifs SMART qu'il détermine en fonction des étapes, il les décrit, indique le nom du pilote et l'échéancier.

UAI, le nom de l'établissement, la date de mise à jour	LES OBJECTIFS SMART DETERMINES EN FONCTION DES ETAPES			DESCRIPTIF DE L'OBJECTIF SMART Simple, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporel	NOM DU PILOTE DE L'OBJECTIF SMART	ECHEANCIER DE REALISATION DES OBJECTIFS SMART					OBSERVATIONS	
	Etape 1	Etape 2	Etape 3			Echeance prévue OBJECTIF SMART	POINT DE SITUATION		POINT DE SITUATION			OBJECTIF SMART ATTEINT
							DATE	ETAT	DATE	ETAT		
L'ÉTABLISSEMENT												
Le projet d'établissement et le pilotage de la transition numérique	0	0	0				NON ENGAGE		NON ENGAGE			
Le professeur TIM et le professeur documentaliste ou/et tout autre personne en charge du numérique	0	0	0				NON ENGAGE		NON ENGAGE			
La charte numérique	0	0	0				NON ENGAGE		NON ENGAGE			
La communication en ligne de l'établissement	0	0	0				NON ENGAGE		NON ENGAGE			
L'ENT et ses usages	0	0	Création et utilisation de formulaires numériques pour simplifier les demandes de changement d'emploi du temps ou les sorties scolaires opérationnel pour septembre		Mme ou M Prénom Nom	01/09/20__	10/05/20__	EN COURS	11/06/20__	ACHEVE	OUI	

PROLONGER LE POSITIONNEMENT DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE : L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION

Les établissements peuvent être accompagnés, durant leur positionnement ou en prolongement, par différents acteurs, présentés ci-dessous.



CONTACTS

DGER

<https://chlorofil.fr/numerique>

DNA

<https://pollen.chlorofil.fr/le-dispositif-national-dappui/>

DRAAF-SRFD DAF/SFD

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/srfd/srfd-liste>

DRTIC

<https://drtic.educagri.fr/coordonnees-drtic-3/>

RENADOC

http://renadocagri.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=308

ANNEXE 1

Il existe plusieurs méthodes pour définir concrètement des objectifs. La méthode SMART repose sur un principe simple : **tout objectif doit être structuré pour apporter le résultat escompté.**



Selon la méthode SMART, les objectifs du projet doivent respecter les cinq critères suivants :

- **S pour Spécifique et simple** : les objectifs doivent être élaborés de manière claire et précise. En effet s'ils sont trop génériques, ils sont le plus souvent inatteignables. Ces objectifs devront également être exprimés simplement et de façon intelligible pour permettre au plus grand nombre d'en avoir une bonne compréhension partagée ;
- **M pour Mesurable** : les objectifs doivent pouvoir être quantifiables et chiffrables. Cela permet de définir la valeur de la mesure qui doit être atteinte. Il sera ainsi possible de suivre la progression tout au long du projet et potentiellement de procéder aux éventuels ajustements ;
- **A pour Ambitieux et Atteignable** : les objectifs doivent être suffisamment ambitieux pour susciter l'implication des différents acteurs mais à la fois réalisables et concrets pour permettre de mesurer une évolution dans leur atteinte ;
- **R pour Réaliste** : les objectifs visent à s'adapter à la réalité et au contexte du projet. Pour cela, il est nécessaire de s'assurer de l'implication des principaux acteurs du projet mais également de la disponibilité des moyens humains et financiers essentiels à la conduite du projet ;
- **T pour Temporel** : les objectifs doivent être délimités dans le temps de sorte à faciliter le suivi du calendrier projet et éviter de potentielles dérives pouvant être sources de surcoûts.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/BYOD/28/3/Guide_des_projets_BYOD_AVEC_-_version_1.2_-_mars_2018_986283.pdf

ANNEXE 2

1.1 L'ETABLISSEMENT

LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET LE PILOTAGE DE LA TRANSITION NUMERIQUE

Etape 1 : L'établissement intègre des outils et des [ressources](#) numériques dans son fonctionnement en présentiel et à distance.

1 – Le numérique est pris en compte dans le projet d'établissement, en tant que volet à part entière ou au sein des différents axes. Les modalités d'enseignement en présentiel avec les services et outils numériques et à distance ont fait l'objet d'une réflexion collective. Le [cadre de référence des compétences numériques CRCN](#) a fait l'objet d'une présentation ainsi que la [plateforme PIX](#). Une [commission TIM](#) et une [commission CDI](#) et/ou Centre de Ressources est organisée au moins une fois par an. Le [règlement général de protection des données](#) a fait l'objet d'une présentation auprès des membres de la communauté éducative.

Etape 2 : Le numérique est mis au service de la création d'une dynamique collective au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il permet l'ouverture de celui-ci sur l'extérieur.

2 – Le projet numérique d'établissement est suivi par une équipe qui a connaissance des éléments principaux du [schéma directeur des ENT](#), notamment des différents référentiels (RGAA, S2i2e -CARINE, CARMO, RTFS, Référentiel Wi-Fi, RGI, Référentiels de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ([ANSSI](#)), [ScoLOMFR](#), [A2RNE](#)). Un diagnostic est réalisé *a minima* en début d'année scolaire pour connaître les ressources et les outils de travail à distance. Une réflexion est en cours concernant le pilotage et la mise en œuvre du [cadre de référence des compétences numériques CRCN](#). Le [guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC](#) est connu. Une [commission TIM](#) et une [commission CDI](#) et/ou Centre de Ressources sont organisées au moins deux fois par an. Une réflexion concernant la mise en place du règlement général de protection des données est engagée.

Etape 3 : Le numérique est l'outil d'intégration des acteurs de la communauté de l'établissement. Il leur permet de jouer un rôle dans le projet d'établissement en prenant en compte leurs besoins et leurs usages en présentiel et à distance.

3 – Le projet numérique d'établissement est piloté par l'équipe de direction qui a une vision éclairée du numérique éducatif et des changements induits sur la forme scolaire. L'équipe de direction valorise le travail accompli dans ce domaine. Un comité de suivi se réunit régulièrement pour mettre en œuvre la stratégie. Les élèves, étudiants, apprenants et les parents sont associés. Les enjeux du numérique éducatif (dans et hors de l'établissement) sont traités lors du conseil de l'éducation et de la formation et/ou toute autre instance. Une représentation significative des membres de la communauté éducative participe à la commission TIM et la commission CDI et/ou Centre de Ressources. Pour chacune des réunions, un ordre du jour est envoyé en amont accompagné de documents de travail. Une réflexion sur les objectifs SMART fixés est conduite. Des comptes rendus sont diffusés. Les membres de la communauté éducative se sont acculturés au contenu du schéma directeur des ENT et au guide des projets pédagogiques s'appuyant sur le BYOD/AVEC. Le [cadre de référence des compétences numériques CRCN](#) est connu et mis en œuvre en vue de la certification des compétences numériques à l'aide des [plateformes PIX ORGA et PIX CERTIF](#). La mise en œuvre du règlement général de protection des données est effective.

LE PROFESSEUR TIM ET LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE OU/ET TOUT AUTRE PERSONNE EN CHARGE DU NUMERIQUE

Etape 1 : L'établissement intègre des outils et des [ressources](#) numériques dans son fonctionnement en présentiel et à distance.

1 – Ils disposent d'une lettre de mission annuelle, élaborée par le chef d'établissement.

Etape 2 : Le numérique est mis au service de la création d'une dynamique collective au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il permet l'ouverture de celui-ci sur l'extérieur.

2 – Ils diffusent et valorisent les [usages du numérique](#) en présentiel et à distance auprès de la communauté éducative.

Etape 3 : Le numérique est l'outil d'intégration des acteurs de la communauté de l'établissement. Il leur permet de jouer un rôle dans le projet d'établissement en prenant en compte leurs besoins et leurs usages en présentiel et à distance.

3 – En prenant appui sur des membres de la communauté éducative, ils organisent des informations, des animations et des formations en lien avec le projet numérique d'établissement, dont ils sont des acteurs majeurs. Ils participent à la mise en œuvre du [cadre de référence des compétences numériques CRCN](#), des campagnes de tests en lien avec les collègues sur la [plateforme PIX ORGA](#) et aux certifications des compétences numériques avec la [plateforme PIX CERTIF](#).

LA CHARTE NUMERIQUE

Etape 1 : L'établissement intègre des outils et des [ressources](#) numériques dans son fonctionnement en présentiel et à distance.

1 – Une [charte](#), qui régit et organise l'usage des systèmes d'information, existe dans l'établissement. Chaque utilisateur dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe personnalisé sur les serveurs de l'établissement et pour les services en ligne de l'établissement (exemple l'ENT), ainsi que d'une adresse mail "professionnelle".

Etape 2 : Le numérique est mis au service de la création d'une dynamique collective au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il permet l'ouverture de celui-ci sur l'extérieur.

2 – La [charte](#) numérique qui prend appui sur le document proposé dans le cadre du suivi du plan NumEA est élaborée au sein de l'établissement en associant les élèves. Elle constitue un support éducatif à part entière.

Etape 3 : Le numérique est l'outil d'intégration des acteurs de la communauté de l'établissement. Il leur permet de jouer un rôle dans le projet d'établissement en prenant en compte leurs besoins et leurs usages en présentiel et à distance.

3 – La [charte](#) numérique est annexée au règlement intérieur et fait l'objet d'une réflexion collégiale annuelle pour accompagner les évolutions des usages du numérique en présentiel et à distance. Des actions sont conduites en début d'année pour faire adhérer les membres de la communauté éducative à la charte. Si nécessaire, une instance de régulation des usages est mise en place.

LA COMMUNICATION EN LIGNE DE L'ETABLISSEMENT

Etape 1 : L'établissement intègre des outils et des [ressources](#) numériques dans son fonctionnement en présentiel et à distance.

1 – Un site web présente l'établissement. Des modalités de communication groupées par mail ou par un moyen de diffusion collective sont opérationnels.

Etape 2 : Le numérique est mis au service de la création d'une dynamique collective au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il permet l'ouverture de celui-ci sur l'extérieur.

2 – L'actualité de l'établissement est régulièrement communiquée en ligne (pages web, newsletter ou bulletin d'information envoyé par mail ou par un moyen de diffusion collective, réseau social collaboratif et réseaux sociaux numériques). Une démarche est engagée afin que le site internet de l'établissement soit conforme au référentiel général d'accessibilité pour les administrations [RGAA3](#).

Etape 3 : Le numérique est l'outil d'intégration des acteurs de la communauté de l'établissement. Il leur permet de jouer un rôle dans le projet d'établissement en prenant en compte leurs besoins et leurs usages en présentiel et à distance.

3 – Une stratégie de communication est construite. Elle articule de manière réfléchie les outils (site web, mail, autre moyen de diffusion collective de l'information, réseau social collaboratif, ENT, réseaux sociaux numériques). Elle permet de répondre au mieux aux besoins d'information des membres de la communauté éducative et des partenaires. L'accessibilité est prise en compte conformément au [RGAA3](#). L'appel et l'information des familles font l'objet d'une optimisation à l'aide du numérique.

L'ENT ET SES USAGES

Etape 1 : L'établissement intègre des outils et des [ressources](#) numériques dans son fonctionnement en présentiel et à distance.

1 – Un ENT est disponible et l'ensemble des élèves et de la communauté éducative disposent d'un accès. Le cahier de textes numérique est mis en place ainsi que l'appel numérique.

Etape 2 : Le numérique est mis au service de la création d'une dynamique collective au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il permet l'ouverture de celui-ci sur l'extérieur.

2 – L'ENT regroupe l'ensemble des actes de communication et de vie scolaire. L'établissement est engagé dans une politique de diminution de la consommation de papier et de réduction des mails. Les indicateurs d'utilisation de l'ENT et/ou d'une solution de gestion de l'information (type PronoteNet) sont analysés au moins une fois par an.

Etape 3 : Le numérique est l'outil d'intégration des acteurs de la communauté de l'établissement. Il leur permet de jouer un rôle dans le projet d'établissement en prenant en compte leurs besoins et leurs usages en présentiel et à distance.

3 – L'ENT est un outil central d'organisation, de communication et de travail au sein de la communauté éducative élargie (administration, professeurs, élèves, responsables légaux). Il constitue le guichet unique d'accès au système d'information. Les indicateurs d'utilisation de l'ENT et/ou d'une solution de gestion de l'information sont analysés régulièrement, à chaque semestre ou à chaque trimestre. Les cahiers de textes numériques ou les cahiers de liaison sont visés régulièrement par les personnels de direction. Les inspecteurs ont accès aux cahiers de textes dans le cadre de leurs missions et peuvent les viser.

1.2 L'ETABLISSEMENT

LES MEMBRES DE LA VIE SCOLAIRE, DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DES PROFESSEURS SONT ACCOMPAGNES DANS LEURS PRATIQUES DU NUMERIQUE

Etape 1 : L'établissement est un cadre d'utilisation et d'information sur les usages du numérique en présentiel et à distance.

1 – Le professeur TIM, le professeur documentaliste ou un référent numérique informe et accompagne dans la mise en œuvre d'outils et de ressources numériques pour des usages en présentiel et à distance. Il est connu des différents acteurs de la communauté éducative.

Etape 2 : Un accompagnement est mis en place au sein de l'établissement pour former aux usages du numérique. Cette formation s'articule autour de moments d'information et d'initiation en présentiel et à distance.

2 – Le professeur TIM, le professeur documentaliste ou un référent numérique recense les besoins de formation. Il est au cœur d'un processus continu d'accompagnement et de formation des usages numériques en présentiel et à distance.

Etape 3 : La formation aux usages du numérique est un élément structurant de l'établissement et lui permet de s'installer dans une dynamique de progrès et d'ouverture.

3 – Un plan de formation annuel est mis en place pour répondre aux besoins de la communauté éducative en lien avec le [plan NumEA](#) de la DGER, le PREA et le projet d'établissement dans une logique de développement professionnel des compétences numérique pour chacun des métiers. Les personnels disposent d'un [compte PIX](#) ce qui leur permet de s'autopositionner sur leur maîtrise des compétences numériques pour accompagner au mieux les apprenants dans leur formation et en vue de leur certification des compétences numériques.

UNE FORMATION DES ELEVES

Etape 1 : L'établissement est un cadre d'utilisation et d'information sur les usages du numérique en présentiel et à distance.

1 – L'accueil des nouveaux élèves intègre un moment de formation à l'usage académique des principaux outils et services numériques proposés en présentiel et à distance.

Etape 2 : Un accompagnement est mis en place au sein de l'établissement pour former aux usages du numérique. Cette formation s'articule autour de moments d'information et d'initiation en présentiel et à distance.

2 – L'acquisition des compétences numériques des élèves fait l'objet d'une progressivité des apprentissages et d'une certification (CCF documentation, CCF TIM, certification des compétences numériques à l'aide de [PIX](#) à partir de la rentrée 2020 conformément au [cadre de référence des compétences numériques CRCN](#)).

Etape 3 : La formation aux usages du numérique est un élément structurant de l'établissement et lui permet de s'installer dans une dynamique de progrès et d'ouverture.

3 – Les compétences numériques des élèves acquises sont prises en compte et valorisées dans leur parcours, leur insertion sociale, la poursuite de leur scolarité et leur insertion professionnelle ([CV Europass](#)). A partir de la rentrée 2020, la certification PIX est mise en place en fin de scolarité ou de formation (3^e, terminales, BTSA) et fait l'objet d'une inscription dans les livrets scolaires.

UNE FORMATION DES RESPONSABLES LEGAUX

Etape 1 : L'établissement est un cadre d'utilisation et d'information sur les usages du numérique en présentiel et à distance.

1 – Les responsables légaux sont informés des services et des modalités d'accès à l'ENT.

Etape 2 : Un accompagnement est mis en place au sein de l'établissement pour former aux usages du numérique. Cette formation s'articule autour de moments d'information et d'initiation en présentiel et à distance.

2 – Les responsables légaux bénéficient d'un dispositif d'accompagnement aux outils numériques et services proposés par l'établissement.

Etape 3 : La formation aux usages du numérique est un élément structurant de l'établissement et lui permet de s'installer dans une dynamique de progrès et d'ouverture.

3 – Les responsables légaux constituent un partenaire actif au sein de l'ENT.

1.3 L'ETABLISSEMENT

LA DISPONIBILITE DU RESEAU PEDAGOGIQUE ET L'ACCES A L'ENT

Etape 1 : L'établissement dispose d'une structure permettant à quelques professeurs d'intégrer le numérique dans leurs cours en présentiel et à distance.

1 – Plus de 50% des salles disposent d'un accès réseau. L'accès à l'ENT est en cours de généralisation dans et hors de l'établissement.

Etape 2 : La structure du réseau et l'équipement de l'établissement, du centre permettent la généralisation de l'usage du numérique à l'ensemble des membres de la communauté dans le cadre de leurs activités en présentiel et à distance.

2 – Chaque salle de classe dispose d'au moins un accès réseau. L'accès à l'ENT est généralisé.

Etape 3 : L'accès au réseau est simple et étendu à l'ensemble des espaces de l'établissement. Il permet la généralisation des usages du numérique dans les pratiques des acteurs de la communauté en présentiel et à distance.

3 – Un accès sans fil sécurisé est accessible dans l'ensemble de l'établissement et permet l'utilisation des équipements individuels mobiles pour des utilisations pédagogiques et éducatives en présentiel et à distance.

L'ACCES AU RESEAU PEDAGOGIQUE ET A L'ENT POUR LES ELEVES

Etape 1 : L'établissement dispose d'une structure permettant à quelques professeurs d'intégrer le numérique dans leurs cours en présentiel et à distance.

1 – L'accès individuel est mis en place pour les élèves au sein d'une salle dédiée et à distance.

Etape 2 : La structure du réseau et l'équipement de l'établissement, du centre permettent la généralisation de l'usage du numérique à l'ensemble des membres de la communauté dans le cadre de leurs activités en présentiel et à distance.

2 – L'accès individuel est possible pour les élèves au sein de plusieurs salles et à distance.

Etape 3 : L'accès au réseau est simple et étendu à l'ensemble des espaces de l'établissement. Il permet la généralisation des usages du numérique dans les pratiques des acteurs de la communauté en présentiel et à distance.

3 – L'accès au réseau et à l'ENT est possible en tous lieux de l'établissement via des ordinateurs fixes et des équipements individuels mobiles et à distance.

L'ACCES AU RESEAU PEDAGOGIQUE ET L'ACCES A L'ENT POUR LES PROFESSEURS

Etape 1 : L'établissement dispose d'une structure permettant à quelques professeurs d'intégrer le numérique dans leurs cours en présentiel et à distance.

1 – Les professeurs peuvent accéder au réseau et à l'ENT à partir d'au moins un poste de travail en salle des professeurs et à distance.

Etape 2 : La structure du réseau et l'équipement de l'établissement, du centre permettent la généralisation de l'usage du numérique à l'ensemble des membres de la communauté dans le cadre de leurs activités en présentiel et à distance.

2 – Chaque équipe (disciplinaire, pédagogique) peut accéder au réseau et à l'ENT à partir d'au moins un poste de travail et à distance. Une réflexion sur l'utilisation du réseau pédagogique et de l'ENT en présentiel et à distance est mise en œuvre. Des usages par les équipes sont avérés et valorisés.

Etape 3 : L'accès au réseau est simple et étendu à l'ensemble des espaces de l'établissement. Il permet la généralisation des usages du numérique dans les pratiques des acteurs de la communauté en présentiel et à distance.

3 – Chaque professeur dispose dans les salles de cours d'un poste informatique relié au réseau et à l'ENT et d'un dispositif de vidéo projection sonorisé. Il a acquis les habiletés qui lui permettent de les utiliser à sa convenance en présentiel et pour des usages à distance.

L'ACCES AUX EQUIPEMENTS

Etape 1 : L'établissement dispose d'une structure permettant à quelques professeurs d'intégrer le numérique dans leurs cours en présentiel et à distance.

1 – L'établissement dispose d'un lot d'équipements numériques (ordinateurs fixes, portables, classes mobiles, tablettes, smartphones, baladodiffusion, visualiseur, vidéoprojecteur, VPI, imprimante 3D, webcam, micros et casques audio, etc.) dont les modalités de réservation et d'accès sont connues de tous.

Etape 2 : La structure du réseau et l'équipement de l'établissement, du centre permettent la généralisation de l'usage du numérique à l'ensemble des membres de la communauté dans le cadre de leurs activités en présentiel et à distance.

2 – 50 % des salles disposent d'équipements numériques dont les modalités de réservation et d'accès sont connues de tous pour des usages à la fois en présentiel et en distanciel.

Etape 3 : L'accès au réseau est simple et étendu à l'ensemble des espaces de l'établissement. Il permet la généralisation des usages du numérique dans les pratiques des acteurs de la communauté en présentiel et à distance.

3 – Chaque salle dispose d'équipements numériques type : ordinateur, tablette, vidéoprojecteur interactif ou non, d'une sonorisation, d'un accès au réseau pédagogique, à l'ENT, à Internet par réseau filaire ou WiFi etc. dont les modalités de réservation et d'accès sont connues de tous.

LE NUMERIQUE ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES

Etape 1 : L'établissement dispose d'une structure permettant à quelques professeurs d'intégrer le numérique dans leurs cours en présentiel et à distance.

1 – L'utilisation du numérique se limite à une ou des salles dédiées.

Etape 2 : La structure du réseau et l'équipement de l'établissement, du centre permettent la généralisation de l'usage du numérique à l'ensemble des membres de la communauté dans le cadre de leurs activités en présentiel et à distance.

2 – Des équipements fixes et nomades sont à la disposition des professeurs et des membres de la vie scolaire pour être utilisés pendant leurs cours ou à l'occasion de réunions de travail en présentiel et à distance.

Etape 3 : L'accès au réseau est simple et étendu à l'ensemble des espaces de l'établissement. Il permet la généralisation des usages du numérique dans les pratiques des acteurs de la communauté en présentiel et à distance.

3 – Une réflexion est engagée sur les espaces d'apprentissage permettant la modularité et les activités créatives, collaboratives et coopératives. De nouvelles formes scolaires sont mises en place pour faciliter les usages en présentiel et à distance.

ASSISTANCE, MAINTENANCE ET POLITIQUE DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION [PSSI](#)

Etape 1 : L'établissement dispose d'une structure permettant à quelques professeurs d'intégrer le numérique dans leurs cours en présentiel et à distance.

1 – Il existe dans l'établissement un dispositif d'administration et de gestion des réseaux et des services conforme à la politique de sécurité des systèmes d'information [PSSI](#).

Etape 2 : La structure du réseau et l'équipement de l'établissement, du centre permettent la généralisation de l'usage du numérique à l'ensemble des membres de la communauté dans le cadre de leurs activités en présentiel et à distance.

2 – Le protocole de demande d'assistance technique est connu de tous et est rappelé à chaque rentrée. Des actions de sensibilisation à la politique de sécurité des systèmes d'information PSSI sont organisées chaque année.

Etape 3 : L'accès au réseau est simple et étendu à l'ensemble des espaces de l'établissement. Il permet la généralisation des usages du numérique dans les pratiques des acteurs de la communauté en présentiel et à distance.

3 – Un contrat connu de tous, définit les modalités de demande d'assistance et d'intervention et en précise les délais. Des indicateurs ont été déterminés et font l'objet d'un suivi. Les membres de la communautés éducatives ont acquis des compétences dans le domaine de la sécurisation des équipements, des communications et des données tant dans les usages au sein de l'établissement qu'à distance.

2.1 LE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE & ÉDUCATIF

ORGANISATION ET MUTUALISATION DES RESSOURCES PAR LES PROFESSEURS ET LES MEMBRES DE LA VIE SCOLAIRE

Etape 1 : Les professeurs et les membres de la vie scolaire utilisent le numérique dans le cadre de leur travail de préparation et construction des séquences pédagogiques et éducatives en présentiel et à distance.

1 – Une action de veille informationnelle est réalisée dans l'établissement sur le numérique éducatif.

Etape 2 : Le numérique permet la création d'une dynamique pédagogique coopérative dans les équipes de l'établissement en présentiel et à distance.

2 – La veille documentaire sur le numérique éducatif est diffusée à l'ensemble de la communauté éducative.

Etape 3 : Le numérique permet la création d'une dynamique pédagogique collaborative dans les équipes de l'établissement voire au-delà (réseaux de pairs) en présentiel et à distance.

3 – Chaque membre de la communauté éducative contribue, par le biais d'une mutualisation organisée, à identifier et actualiser une liste de ressources (type : Newsletter comme MailChimp qui permet d'analyser son impact en temps réel, base de données, fiches ressources mutualisées).

ÉCHANGES ENTRE LES MEMBRES DES EQUIPES PEDAGOGIQUES ET DE LA VIE SCOLAIRE

Etape 1 : Les professeurs et les membres de la vie scolaire utilisent le numérique dans le cadre de leur travail de préparation et construction des séquences pédagogiques et éducatives en présentiel et à distance.

1 – Des outils de communication numériques sont utilisés par les professeurs et les membres de la vie scolaire.

Etape 2 : Le numérique permet la création d'une dynamique pédagogique coopérative dans les équipes de l'établissement en présentiel et à distance.

2 – Des outils collaboratifs pour la mutualisation de contenus sont utilisés par les professeurs et les membres de la vie scolaire.

Etape 3 : Le numérique permet la création d'une dynamique pédagogique collaborative dans les équipes de l'établissement voire au-delà (réseaux de pairs) en présentiel et à distance.

3 – Les professeurs et les membres de la vie scolaire mobilisent les [ressources](#) numériques disponibles dans le cadre d'une démarche pédagogique et éducative collaborative. Ils les partagent dans le cadre d'échanges de pratiques tant en présentiel qu'à distance.

2.2 LE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE & ÉDUCATIF

L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET LA CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES

Etape 1 : Le numérique est intégré dans des démarches pédagogiques individuelles des professeurs au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il sert de support à l'acquisition de connaissances et de compétences des élèves.

1 – Les outils et ressources numériques sont mobilisés par les professeurs pendant son cours en présentiel et à distance.

Etape 2 : Le numérique est intégré à bon escient dans les démarches pédagogiques au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il participe à la construction des connaissances et des compétences des élèves dans une société numérisée.

2 – La complémentarité des outils et ressources numériques est mobilisée au service des apprentissages en alternant les usages du professeur et ceux des élèves en présentiel et à distance.

Etape 3 : Une réflexion collective à différentes échelles : individuelle, équipe pédagogique d'une classe, d'une filière sur la durée de la formation, de l'établissement, est effective. Elle permet de conduire une réflexion sur les évolutions du métier de professeur et de la vie scolaire ainsi que sur celle du métier de l'élève dans une société numérisée (enjeux de citoyenneté numérique, enjeux d'employabilité).

3 – Les professeurs et les élèves mobilisent les outils et services numériques au service de leur expression et de leur créativité, en présentiel et hors temps de cours, de manière individuelle et collaborative.

COMPRENDRE ET INTEGRER LES ENJEUX DE LA LITTERATIE NUMERIQUE

Etape 1 : Le numérique est intégré dans des démarches pédagogiques individuelles des professeurs au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il sert de support à l'acquisition de connaissances et de compétences des élèves.

1 – Une information aux enjeux de citoyenneté des usages numériques dans les contextes sociaux, culturels et académiques est dispensée dans une approche éducative et pédagogique.

Etape 2 : Le numérique est intégré à bon escient dans les démarches pédagogiques au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il participe à la construction des connaissances et des compétences des élèves dans une société numérisée.

2 – Les élèves apprennent à agir, à communiquer et à publier avec le numérique de façon éthique, civique et responsable, dans le respect d'autrui.

Etape 3 : Une réflexion collective à différentes échelles : individuelle, équipe pédagogique d'une classe, d'une filière sur la durée de la formation, de l'établissement, est effective. Elle permet de conduire une réflexion sur les évolutions du métier de professeur et de la vie scolaire ainsi que sur celle du métier de l'élève dans une société numérisée (enjeux de citoyenneté numérique, enjeux d'employabilité).

3 – Les élèves ont développé des pratiques productives avec le numérique pour le mettre au service de leur scolarité, de leur formation et ils l'ont intégré dans leur parcours de formation, dans leur poursuite d'étude et leur insertion sociale et professionnelle. Ils valident au terme de leur scolarité ou de leur formation leurs compétences numériques à l'aide d'une [certification PIX](#) à partir de la rentrée 2020.

CULTURE DE L'INFORMATION

Etape 1 : Le numérique est intégré dans des démarches pédagogiques individuelles des professeurs au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il sert de support à l'acquisition de connaissances et de compétences des élèves.

1 – Une formation est assurée pour permettre aux élèves de répondre à des besoins d'information de manière pertinente en étant capable d'analyser la qualité de l'information trouvée.

Etape 2 : Le numérique est intégré à bon escient dans les démarches pédagogiques au sein de l'établissement en présentiel et à distance. Il participe à la construction des connaissances et des compétences des élèves dans une société numérisée.

2 – Tous les élèves ont acquis la capacité à répondre à des besoins d'information pour eux-mêmes et pour un public cible.

Etape 3 : Une réflexion collective à différentes échelles : individuelle, équipe pédagogique d'une classe, d'une filière sur la durée de la formation, de l'établissement, est effective. Elle permet de conduire une réflexion sur les évolutions du métier de professeur et de la vie scolaire ainsi que sur celle du métier de l'élève dans une société numérisée (enjeux de citoyenneté numérique, enjeux d'employabilité).

3 – Tous les élèves ainsi que les professeurs connaissent les caractéristiques du nouveau paysage informationnel. Ils ont acquis une culture de l'information dans une société numérisée. Ils sont capables de la mobiliser pour s'approprier de nouvelles connaissances en mobilisant les systèmes d'information documentaire leur permettant de répondre le plus efficacement à des besoins d'information variés tant dans l'établissement qu'en dehors de l'établissement.

2.3 LE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE & ÉDUCATIF

UTILISATION DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

Etape 1 : Les élèves ont accès aux ressources et informations de la classe sur le réseau pédagogique et/ou l'ENT de l'établissement à l'intérieur de l'établissement et depuis l'extérieur à l'aide d'internet.

1 – Le réseau pédagogique et/ou l'environnement numérique de travail (ENT) met(tent) à disposition des informations concernant le suivi de la scolarité de l'élève et est/sont utilisés comme des espaces de partage d'informations et de documents.

Etape 2 : Les élèves peuvent mener et soumettre leurs travaux grâce à des espaces de travail numérique et la mise à disposition de ressources.

2 – Le réseau pédagogique est utilisé dans l'établissement et depuis l'extérieur de l'établissement (intranet et extranet) et/ou l'ENT est utilisé pour organiser, planifier et mener des actions pédagogiques et éducatives.

Etape 3 : Les espaces de travail numérique permettent la construction des compétences en étendant le temps et l'espace de la classe, dans un processus collaboratif.

3 – Les différents services et ressources de l'ENT sont mobilisés au service des apprentissages, de travaux collectifs et pour valoriser les productions des membres de la communauté éducative au quotidien et dans le cadre d'innovations ou d'expérimentations voire pour présenter les poursuites d'études des apprenants ou/et leur insertion professionnelle dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

ARTICULATION PRESENTIEL/HORS LA CLASSE

Etape 1 : Les élèves ont accès aux ressources et informations de la classe sur le réseau pédagogique et/ou l'ENT de l'établissement à l'intérieur de l'établissement et depuis l'extérieur à l'aide d'internet.

1 – Des ressources utilisées et des productions réalisées en classe sont mises à la disposition des élèves et des professeurs, des maîtres de stage et des responsables légaux.

Etape 2 : Les élèves peuvent mener et soumettre leurs travaux grâce à des espaces de travail numérique et la mise à disposition de ressources.

2 – Des ressources produites en classe sont mobilisables par l'élève en autonomie. Des ressources complémentaires permettant la prise en compte de la différenciation pédagogique ou les besoins éducatifs particuliers sont proposés.

Etape 3 : Les espaces de travail numérique permettent la construction des compétences en étendant le temps et l'espace de la classe, dans un processus collaboratif.

3 – Des ressources prenant en compte l'accessibilité universelle sont mises à disposition pour préparer, enrichir ou prolonger le travail mené en classe, sur le lieu de stage etc.